

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 17 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DEVE 69** Subvention (5.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Régionale des Points Accueil Installation en Ile-de-France.

**Mme Pénélope KOMITES, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et l'Association Régionale des Points Accueil installation en Ile-de-France et les modalités d'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association Régionale des Points Accueil installation en Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3e commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention d'objectifs pluriannuelle d'objectifs conclue pour une période de 3 ans à compter de sa notification et dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2019 à l'Association Régionale des Points Accueil Installation en Ile de France.

Article 3 : Les dépenses correspondantes à ce projet, seront imputées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive style with a horizontal line at the end.

**Anne HIDALGO**